

Introduction :

Ce document est destiné aussi bien aux Commune en phase d'élaboration de leur PCDR qu'aux Communes en exécution de PCDR.

Il s'agit d'un modèle, d'un guide donnant les balises nécessaires à la compréhension des objectifs et du contenu du projet présenté.

Sous chaque titre numéroté, plusieurs points sont cités afin de guider l'auteur de la fiche dans la description de son contenu. L'auteur y répondra globalement ou spécifiquement. D'autre part, seuls les points pertinents avec le projet y seront développés.

Instructions :

- *Pour les projets immatériels, ne répondre qu'aux points qui sont pertinents.*
- *S'il s'agit d'une fiche rédigée dans le cadre de l'élaboration du PCDR :*
 - *Pour les fiches du lot 1 : les points 1 à 10 sont demandés*
 - *Pour les fiches du lot 2 : les points 1 à 7 et 9 sont demandés*
 - *Pour les fiches du lot 3 : les points 1 à 3 sont demandés*
- *S'il s'agit d'une actualisation de fiche dans le cadre d'une demande de convention (activation de la fiche), l'ensemble des points est demandé. Il est alors demandé de compléter le tableau suivant :*

<i>Commune</i>	<i>Beloeil</i>
<i>Date d'approbation du PCDR</i>	<i>28 mars 2019</i>
<i>Durée de validité du PCDR</i>	<i>10 ans</i>
<i>Nombre de conventions approuvée sur cette programmation</i>	<i>1</i>

Valoriser la carrière des Roches Rouges	Fiche n°21		
	Priorité : Lot 2		
	(1) Version initiale		mars 2019
	(2) Version actualisée	(date)	juin 2026

(a) Commune : Belœil

(b) Nom du village ou de l'entité : Grandglise

(c) Fiche-projet initiale: " Valoriser la carrière des Roches Rouges"

1. Description succincte du projet

Le projet consiste en la valorisation de l'ancienne carrière des Roches Rouges à Grandglise par le réaménagement de l'ancien camping attenant en un espace de quartier dédié à la nature, la pédagogie et la convivialité. Les aménagements prévus sont complémentaires et visent à préserver et à sensibiliser le public à la richesse naturelle et historique du lieu.

Des zones seront ainsi créées pour répondre aux besoins du site, à savoir:

- Gestion du vivant (clôtures anti-sanglier, cheminements piétons, entretien des végétaux);
 - Développement d'une flore caractéristique aux milieux sableux (réouverture de milieu, landes à bruyères, etc.);
 - Développement de la convivialité par le réaménagement des anciens locaux en halle couverte, sanitaires ou parking vélos et l'installation d'un mobilier (bancs, tables de pique-nique);
 - Gestion du milieu par éco-pâturage (clôtures, abri, etc.) et interventions sur les espèces exotiques envahissantes (dessouchages, écorçage)
 - Mise en valeur des richesses naturelles, historique et géologique par l'installation d'un mobilier pédagogique et, éventuellement, la création d'un point d'observation.
- *Description du site dans son état actuel, de son environnement direct et le cas échéant, des services écosystémiques fournis.*

Le site se décompose en trois sous-ensembles.

Au sud une parcelle boisée de grand intérêt biologique composée d'essences nobles âgées typiques des sols sableux .

Au centre l'ancien camping désaffecté et assaini où la nature y a repris ses droits (ex : quelques pieds de callune) mais avec le développement également de plusieurs espèces exotiques (ex : Laurier palme) et à fort pouvoir de prolifération, à savoir le robinier pseudo acacia présent sous la forme de plusieurs grands semenciers et nombreux jeunes individus.

Au nord de cette zone anthropisée une ancienne fosse d'extraction de grés et de sable désaffectée et aujourd'hui fortement recolonisée par des ligneux au détriment de la flore pionnière.

L'ensemble jouxte le hameau composé des rues des Roches rouges et aux Fleurs desservant des habitations d'époques variées dont plusieurs sont édifiées en « pierre de sable » extraites localement. Ce sous-sol spécifique explique en effet la typologie des bâtiments les plus anciens

Il se trouve à quelques centaines de mètres au nord-ouest du home du CPAS (hébergeant X résidents) et quasi de la même distance de la rue du Fays. Cette proximité relative de ces pôles de résidence concourrait à l'intégration sociale du projet.

A noter que le secteur concerné est un des 3 composante historique du Village, « les Bruyères » séparée des 2 autres (? et ?) par la route de Tournay à Mons, actuelle nationale 50.

2. Justification du projet

Suite à l'arrêt des activités du camping des Roches Rouges en 2021 et au nettoyage du site par la commune en 2023, la commune et la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) ont souhaité revoir le périmètre de la fiche-projet de valorisation de l'ancienne carrière des Roches Rouges. La redirection du périmètre sur une parcelle communale attenante à ladite carrière (propriété privée) permettait d'envisager une valorisation de la carrière tout en répondant à d'autres besoins identifiés dans la stratégie du PCDR et lors des séances de différentes consultations menées.

De même, parmi les nombreux constats de la grille AFOM établie dans le diagnostic partagé du PCDR, il ressort que la trame verte et la trame agricole font indubitablement partie du territoire bellœillois et qu'au sein de celui-ci les bois, forêts et les carrières, de par la nature du sous-sol, sont spécifiques à Beloeil. En découle le besoin de soutenir la biodiversité et visibiliser le milieu naturel auprès des habitants.

Autre constat, un réseau associatif est présent et porteur de folklore, culture et loisirs. Du fait de la densité de certains noyaux bâtis et l'histoire administrative (pré-fusions), on observe l'identification et le rassemblement des habitants à l'échelle des quartiers, ce qui est assez rare en milieu rural. Il en résulte le besoin de pérenniser et diffuser les temps et lieux d'intégration et de cohésion sociale pour entretenir la création de liens entre les habitants, pour renforcer l'identité bellœilloise et stimuler la cohésion sociale.

Pour étoffer ces besoins, une série de structures ont été consultées:

- Accueil Service Temps Libre;
- La CLDR;
- Le Home des Bruyères;
- Le Conseil Consultatif Communal des Enfants;
- Le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut;
- Le DNF;
- Natagriwal;
- Le Foyer Socio-culturel de Belœil

Effets directs et multiplicateurs attendus:

- Lutte contre les espèces invasives;
- Augmentation de la biodiversité;
- Croissance de la marche;
- Prise de conscience de l'histoire industrielle du site
- Sensibilisation à la nature;
- Augmentation de la convivialité dans le quartier;
- Diminution des déchets sauvages
- Création d'une nouvelle attraction touristique

Equipements similaires dans l'entité

Mer de Sable et bois de Stambruges – propriété de l'indivise

Il n'y a pas d'alternative à ce projet, aucune autre propriété communale ne présentant un tel potentiel « vert » légalement accessible et au plus proche d'une zone habitée.

Comment le projet répond-il à un objectif de sobriété, en termes de juste utilisation des ressources qu'elles soient financières, foncières, environnementales, énergétiques ... ?

La sobriété a guidé la réflexion de la CLDR et des parties prenantes (ATL, bibliothèque, foyer culturel...) de par la nature même du lieu et la quiétude qu'il inspire. Dès le départ la réflexion sur les interventions a consisté à s'appuyer au maximum sur l'existant (cheminements, bâtiments) afin de

minimiser la mobilisation de ressources (notion d'énergie grise) et les coûts du projet. La sobriété est donc en filigrane, comme l'approche minimaliste des interventions sur le végétal et la recherche d'une gestion la plus sobre des milieux restaurés. Les circulations s'appuieront au maximum sur les cheminements existants. Les quelques nouvelles portions recourront à des dispositifs du type de type caillebotis métallique, nettement plus pérennes que ceux en bois, putrescible; ainsi, outre le respect de la topographie du lieu, l'accès aux PMR sera garanti. En ce qui concerne les interventions sur le bâti, les surfaces resteront inchangées et le choix de la rénovation concourra à réduire fortement l'énergie grise et le coût du chantier, en effet aucune intervention structurelle n'est à prévoir sur les 2 bâtiments. La recherche de performance énergétique se fera en lien avec la disponibilité en matériaux bio ressourcés, dans la logique de l'empreinte environnementale « du berceau à la tombe » ; ils sont en effet moins polluants à leur production que les isolants synthétiques issus de la pétrochimie et leur recyclage est plus aisée car en principe bio dégradables. Selon la faisabilité technique, les réverbères existants seront mis à jour par un système leds solaire intelligent. Cela minimisera les intrusions non souhaitées.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs concernés

- Objectif 4 : Les patrimoines comme support de l'identité locale
- Objectif 5: Un bouillonnement d'initiatives citoyennes, nouveau patrimoine vivant
- Objectif 7: Des pôles touristiques mis en valeur

Liens avec d'autres outils

- Stratégie régionale de conservation de la Nature
- Plan Stratégique Transversal – projet 2.2.1. 2.2.1 Créer et entretenir de nouveaux espaces verts écologiques
- Contrat-Programme du Foyer Socio-Culturel de Belœil
- Plan de gestion du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut
- Plan de Développement Stratégique du GAL des Plaines de l'Escaut – fiche-projet : "Paysages et Patrimoines vivants"

Liens avec d'autres fiches-projets du PCDR

La fiche 17 valoriser les produits locaux : Le site et la halle de par leur nature seront parfaitement adaptés à l'accueil d'un événement lors duquel cet aspect serait développé

La fiche 22 créer des vitrines thématiques de la mémoire : Le site jouxtant l'ancienne carrière des Roches rouges, une zone « mémoire » dédiée à cette activité et à la roche exploitée (le grès de Grandglise) sera prévue sur le site

La fiche 23 adopter un PCDN : l'orientation prise pour la restauration, la gestion et la découverte de la biodiversité cadre avec la philosophie des projets induits par les PCDN.

La fiche 28 créer et animer un réseau d'Ambassadeurs de Quartiers : un voisin du site est particulièrement investi dans la surveillance de l'ancienne sablière ; il est apprécié et bien connu des habitants du quartiers. Il s'avérerait tout indiqué pour encourager un riverain à se positionner comme ambassadeur de ce nouvel espace de quartier.

La fiche 34 : Opération "Points Jeunes": la requalification de l'ancien camping inclut la consultation des jeunes dans sa conception afin que ceux-ci puissent identifier des besoins spécifiques.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social	Culturel	Environnemental	Economique	Mobilité
Amélioration de l'attractivité des villages	X	X	X		X
Développement des mobilités actives, vecteurs d'échanges sociaux plus nombreux	X	X	X	X	X
Mesures en faveur de la sobriété du projet Conservation d'un maximum des cheminements indurés existants et des deux bâtiments.	X	X	X	X	X
Mesures en faveur de la biodiversité Restauration de la zone à bruyères, étude pour l'installation de toitures végétalisées sur le petit bâtiment, élimination des ligneux invasifs, installation de supports pédagogiques.	X		X		
Mesures en faveur de l'inclusivité du projet De par sa nature et les nouvelles fonctions créées dans le quartier, le site sera un point de rencontre et d'échanges pluriels, la gamme d'activités proposées sera gage d'un public varié sans aucune forme de discrimination.	X	X			
Mesures en faveur de l'accessibilité du projet Accessibilité PMR pour les différents espaces publics, grand espace stationnement en front à rue.	X				X
Intégration du projet dans l'environnement Conservation et mise en valeur du caractère naturel du lieu, amélioration visuelle des abords et de l'entrée, reconversion de deux bâtiments défraîchis	X		X		

5. Localisation et statut

A. Localisation au sein de la commune et statut de propriété

L'intervention se situe sur l'ancien camping des Roches Rouges : rue du Camping, 7973 Grandglise (propriété de la commune de Beloeil)

B. Présentation du périmètre d'intervention et de son contexte



Le site est situé dans le hameau de la Bruyère du village de Grandglise. Le hameau est enclavé entre deux nationales, une autoroute et un bois.

Il se constitue de plusieurs parcelles cadastrales:

- 51532B0190/00Y036 – 24629 m²: abritant l'ancien camping des roches rouges, des chemins carrossables, des poteaux d'éclairages
- 51532B0190/00Z036 – 121m² - anciennes douches
- 51532B0190/00A037 – 41m² - ancienne conciergerie
- 51532B0190/00B037 – 4m² - cabine électrique
- 51532B0190/00A033 – 47390 m²: constitué d'un bois traversé par un petit réseau de sentiers naturels.

Abords: parking d'une dizaine de places

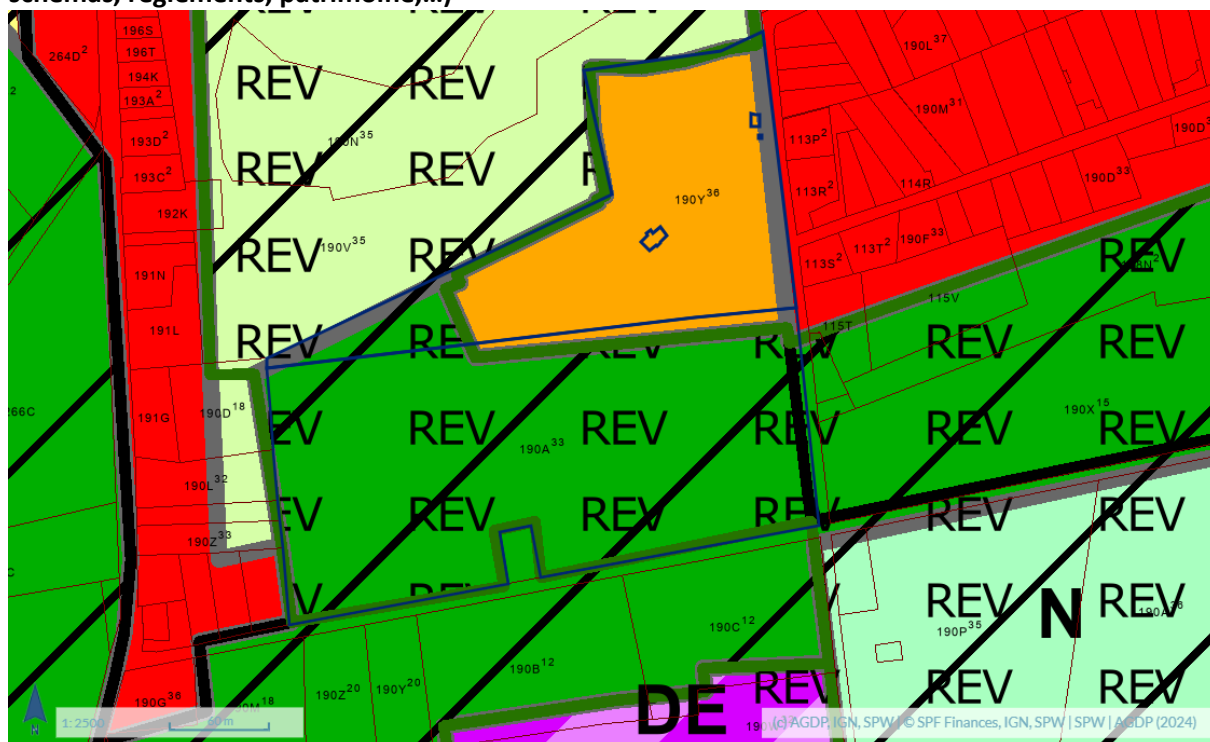
Eléments positifs existants:

- Présence d'un réseau de chemins et sentiers de bonne qualité;
- Présence d'une biodiversité importante
- Forêt de feuillus anciens
- Accessibilité et stationnement existants
- Présence de poteaux d'éclairage sur la zone "camping"
- Cheminements existants

Eléments négatifs existants:

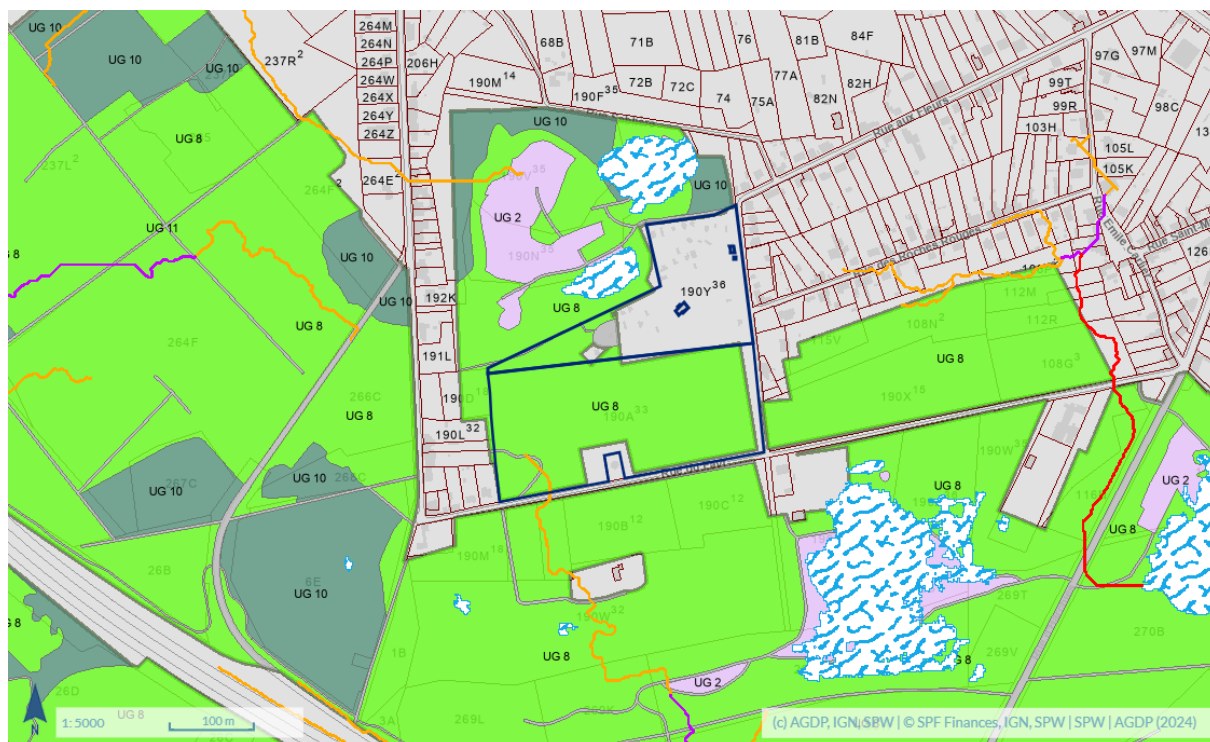
- Manque de visibilité du site;
- Absence de marquage pour le stationnement;
- Présence d'une flore exotique envahissante
- Bâtiments à l'abandon;
- Nombreux déchets;
- Absence de dispositif de sécurité à proximité des parois de l'ancienne carrière;
- Intrusion sur l'ancienne carrière;
- Intrusion de sangliers.

C. Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires (plans de secteur, schémas, règlements, patrimoine,...)



Plan de secteur:

- Zone de loisir de +25.230m² essentiellement située sur les parcelles: 51532B0190/00Y036, 51532B0190/00Z036 et 51532B0190/00A037
- Zone forestière de +- 46.955 m² essentiellement située sur la parcelle: 51532B0190/00A033



Zone Natura 2000 pour la zone forestière - Bord nord du bassin de la Haine UG08 (identifiant unique: BE32012_0000)

Présence d'un axe de ruissellement concentré dans la partie Sud-Ouest du site

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteur de projet: Commune de Belœil

Partenaire(s):

- o Services communaux
- o La CLDR;
- o Le Home des Bruyères;
- o Le Conseil Consultatif Communale des Enfants;
- o Le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut;
- o Le DNF;
- o Natagriwal;
- o Le Foyer Socio-culturel de Belœil

Sources de financement: SPW ARNE – Direction du Développement Rural, Natagriwal, Commune de Belœil

7. Programme de réalisation

A. Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Le projet a suscité un vif engouement de la part de la CLDR qui s'est rendu à plusieurs reprises sur le site pour évaluer le potentiel d'aménagement sur le site. Ce faisant, une série de consultations ont été menées afin de connaître les besoins des potentiels utilisateurs du site. Il en ressort que les aménagements prévus sont stratégiques pour valoriser un élément du patrimoine naturel et industriel de l'entité et développer l'identité spécifique du hameau des Bruyères. Le bureau d'études du service travaux confirme la faisabilité du recours à la main d'œuvre communale pour les interventions portant sur les deux bâtiments ainsi que de la faisabilité administrative par les services concernés (agent en charge du développement rural. Les crédits pour la convention faisabilité sont inscrits

B. Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)

Inventaire biologique de la sablière privée par le PNPE en 2025

Test de restauration de landes à callunes par le PNPE (TransVert)

Elimination des petits détritrus par les enfants du CCCE et les bénévoles de la CLDR

Intégration du site dans le contrat-programme du Foyer Socio-culturel de Belœil avec des actions prévues en 2027;

Intégration du site dans un dynamique de valorisation artistique via le projet du GAL "Paysage et Patrimoine vivant" – installation prévue au printemps 2027.

C. Programme des travaux et/ou aménagements

1. Espace convivialité, nature et loisirs sur l'espace en zone "Loisirs" au plan de secteur:

- Créer une zone conviviale par la transformation des anciennes douches en halle couverte dotée d'un mobilier de convivialité (bancs par exemple);

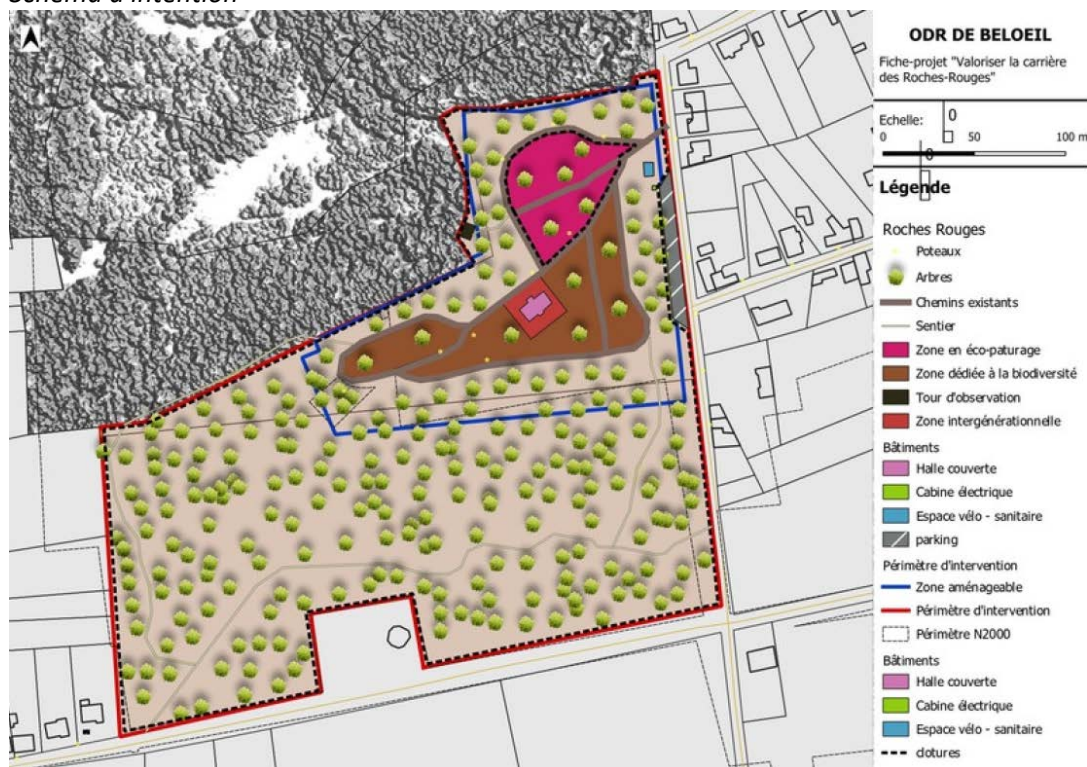


- Créer une zone didactique de découverte des Roches Rouches (carrières, patrimoine industriel, géologie) ainsi que de sensibilisation à la nature via un mobilier Ludo pédagogique original
- Créer une zone dédiée à l'éco-pâturage par l'installation d'un abri, d'une clôture. L'objectif étant de diminuer l'entretien par le personnel communal tout en proposant un produit d'appel pour les familles
- Créer un espace d'observation (ponton / tour d'observation) sur la carrière des Roches Rouges
- Nettoyage et récréation du réseau de chemins et de sentiers.
- Créer un parking vélo-couvert ainsi que des sanitaires dans l'ancienne conciergerie. Ces derniers ne seraient accessibles qu'aux acteurs locaux lors d'animations (écoles, ATL, bibliothèques, Foyer, etc.).
- Lutte contre les essences exotiques identifiées via une gestion spécifique (arrachage, écorçage, etc.)

2. Espace nature sur l'espace en zone "Forestier" au plan de secteur

- Clôture de l'ensemble du site avec du matériel anti-intrusion de sangliers.

Schéma d'intention



D. Planification : pas de phasage des demandes de convention envisagé.

E. Démarches pour obtenir les accords de subvention (convention faisabilité en DR).

- Désignation d'un auteur de projet.
- Consultation des futurs utilisateurs et de la CLDR pour préciser l'avant-projet.
- Validation de l'avant-projet par le Collège communal.
- Rédaction par l'auteur de projet des documents de permis d'urbanisme (si besoin), cahier des charges et dossier d'exécution.
- Approbation du projet et de la convention-réalisation en DR.
- Désignation de la/des entreprises en charge des travaux.
- Réception des travaux.

F. Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé **Entretien du mobilier installé;**

- o Participation de la CLDR et des acteurs locaux à la mise en vie du site;
- o Intégration des riverains dans le projet: avis sur l'avant-projet, information sur le projet définitif;
- o Communication sur l'état d'avancement des travaux et de manière adéquate vers les publics cibles (via le bulletin communal, toutes-boîtes, réseaux sociaux, etc.)
- o Organisation d'un événement pour l'inauguration des aménagements avec invitation de l'ensemble de la population

8. Estimation globale du coût

Projet de catégorie:

Catégorie 2 – Espaces publics dédiés à la convivialité

Catégorie 3 – Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement ;

Pistes de financement:

Sources	Taux
Développement rural	80% du montant des travaux plafonnés à 500.000 € (plafond de subvention de 400.000€)
Natagriwal	100% des montants des travaux pour la préservation de la nature (postes spécifiques – à confirmer)
Solde	Commune

Poste	Quantité	Prix unitaire		Total
Clôture du site des roches rouges	1300	80 €	mc	104 000.00 €
Clôture de la zone éco-pâturage	250	40 €		10 000.00 €
Création d'une zone intergénérationnelle et installation mobilier ludopédagogique	600	100	m²	60 000.00 €

Zone dédiée à la biodiversité	3700	30	m²	111 000.00 €
Cheminements	2730	1	mc	2 730.00 €
Transformation anciennes douche en halle couverte	1	65000	fft	65 000.00 €
Transformation ancienne conciergerie	41	1000	m²	41 000.00 €
Techniques spéciales	1	30000	fft	30 000.00 €
Abattage et évacuation des espèces exotiques/indésirables : FFT , prix ?	10	1000	PCE	10 000.00 €
Option Création d'une tour d'observation sur l'ancienne carrière des Roches Rouges	1	10000 0	fft	100 000.00 €
			Total	533 730.00 €
Frais d'auteur				
Paysagiste/urbaniste/architecte/bureau d'étude	8%		FFT	42 698.40 €
Coordination /sécurité	2%		FFT	10 674.60 €
			Total	53 373.00 €
Sous-total général				587 103.00 €
TVA	21%			123 291.63 €
Total général				710 394.63 €

Projet rémunérateur ☐ oui ☒ non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

*Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre
Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?*

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Projet réalisé : aménagement du site	Réception définitive	- PV de réception des travaux (commune) - L'inauguration a eu lieu Rapport annuel de l'ODR

Indicateurs de résultat :

*Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible
Quels sont les effets du projet ?*

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Nombre d'activités organisées sur le site	10 / an	Données communales
Fréquentation du site	Croissance	Données communales
Préservation et développement de la biodiversité	Croissance	Données du PNPE

10. [Notice évolutive] - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Ce point fait l'objet d'une actualisation à chacune des étapes de la procédure de développement rural, à savoir (1) la demande de convention, (2) l'avant-projet et (3) le projet.

Le développement de ce point est adapté au type de projet mené et à son degré d'étude.

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)

Sans objet

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

- Éléments quantitatifs généraux du dossier :

o Superficie totale de la parcelle :

- 51532B0190/00Y036 – 24.629 m²: abritant l'ancien camping des roches rouges, des chemins carrossables, des poteaux d'éclairages
- 51532B0190/00Z036 – 121m² - anciennes douches
- 51532B0190/00A037 – 41m² - ancienne conciergerie
- 51532B0190/00B037 – 4m² - cabine électrique
- 51532B0190/00A033 – 47.390 m²: constitué d'un bois traversé par un petit réseau
- Total: 72.185 m²

o Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 72.019 m²

o Superficie finale non bâtie sur la parcelle : 71.980 m²

- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

- o Outil de dimensionnement disponible sur :
<https://inondations.wallonie.be/home/urbanisme/citoyens/gerer-les-eaux-de-pluie-sur-mon-terrain.html>
- o Outil de cartographie à l'échelle communale des îlots de chaleur et espaces verts ou des espaces imperméabilisés disponible : « Adapte ta Commune »
<http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/outil-adapte-ta-commune>
- o Mesures envisagées :
Ex : Citernes tampons, noues et fossés d'infiltration, zone de rétention, ...

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- Exemples de points d'attention :
 - o Utilisation des énergies renouvelables, recours à l'énergie solaire pour l'éclairage extérieur du petit bâtiment et, le cas échéant, d'autres points lumineux.
 - o Isolation des bâtiments recours aux matériaux labellisés « produit biosourcé » pour le petit bâtiment d'accueil
 - o Energie grise et durabilité des matériaux une attention particulière sera portée sur ce projet afin d'en minimiser l'énergie grise. Les matériaux constituant les cheminements seront conservés et, si nécessaires, des réparations ponctuelles seront opérées. Ce sera également le cas pour les deux bâtiments robustes et en bon état ; ils seront conservés et adaptés pour répondre aux besoins des demandeurs. Le petit bâtiment d'accueil, proche de l'entrée, verra son enveloppe conservée, la toiture sera refaite et l'intérieur aménagé pour recevoir un petit espace sanitaire et du stockage nécessaire aux animations qui verrons le jour sur le site. L'ancien bâtiment sanitaires est une structure « pylônes porteurs ». Il sera reconverti en halle, les cloisons externes et internes seront éliminées et la toiture restaurée. Cette typologie « ouverte » sera la réponse aux souhaits exprimés et perdra d'intérêt pour les utilisateurs mal intentionnés squattant occasionnellement le bâtiment.
 - o Citerne d'eau de pluie le petit bâtiment d'accueil en sera pourvu
 - o Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) Un éclairage leds solaire à détection équipera les abords du petit bâtiment d'entrée.
 - o Mise en œuvre de matériaux écologiques Les matériaux labellisés biosourcé seront employé pour le bâtiment d'accueil.
 - o Utilisation de techniques innovantes au vu de son ensoleillement, une toiture végétalisée sera réfléchi pour le petit bâtiment d'accueil
 - o ...

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- Exemples de points d'attention :
 - o Coûts/m² : 9,86€
 - o Coûts/personnes impactées sur 10 ans: 13,63€
 - o Etudes de différentes alternatives: pas d'alternative
 - o Analyse coût/bénéfice du projet le projet ne génèrera pas de bénéfices

Structure	Nombre de personnes	Fréquence d'utilisation	Total / an
Ecoles du dehors	50	4 fois / année	200
Activité du Foyer culturel	250	1X (événementiel)	250
Balade nature	20	4 X fois / an	80
Activités des bibliothèques de Beloeil	120	1 fois / an	120
Activités de l'ATL récré culturelle	60	20 X fois / an	1.200
Stages vacance été	56	10 X fois / an	560
Riverains (promenade)	20	25x / an	500
Pensionnaires de la résidence des Bruyères	15 + familles non chiffré	26 fois / an	390
Riverains	220	10 fois / an	2200
Total / an			5.210
Total / 10 ans			52.100

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ? le lien avec la nature est une essence du projet puisqu'il vise à y créer un espace de convivialité intégré agréable et à vocation pédagogique via des supports ludo pédagogiques et l'organisation d'activités de la découverte de celle-ci.

Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ? celle-ci est en première ligne par le développement de supports et d'activités pédagogiques, la gestion des invasives et la restauration d'habitat rare (lande à Callunes).

Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ? via les éléments sus mentionnés

- Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) : Haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux, etc. Deux des éléments sus mentionnés sont présents : une surface boisée (boisement âgé sur sol sableux) et de nombreuses chandelles écologiques ; plusieurs arbres morts couchés au sol sont présents. Une relique de lande à bruyères est présente.

- Quels sont les mesures prises pour leur protection ?

La menace principale est la prolifération des sangliers et les dégâts qu'ils occasionnent. Un grillage équipé de portiques sera à installer pour préserver la zone comprenant le projet. Une autre est la présence de robiniers faux acacias en raison de leur potentiel de prolifération si certaines conditions étaient réunies.

- Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers (m ou m²) : Haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage, ...

Aucune intervention de prévue dans la parcelle boisée communale sous statut Natura 2.000 ; élimination et contrôle des espèces exotiques et/ou invasives (robiniers, lauriers) dans la zone de loisir et opérations de restauration de landes à bruyères dans sa portion nord

- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) :

- o Surfaces imperméables à l'air et à l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...) peu discernable à ce stade
- o Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...) peu discernable à ce stade
- o Verdissement vertical sur les façades peu réaliste (bâtiments trop petits ou sous ombre)
- o Toiture végétalisée *prévue sur le bâtiment d'accueil*
- o ...

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo, ...) ?

C'est en grande partie le cas de par les cheminements initiaux de l'ancien camping.

Quels sont les aménagements prévus ?

Ceux-ci seront définis par les éventuels nouveaux tronçons à créer vers les points d'intérêt (ex zone à bruyères)

Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ?

L'endroit est avant tout destiné aux habitants du quartier (pouvant s'y rendre en mode doux) sans pour autant être exclusif ; certaines occasions ponctuelles pourront toutefois drainer plus de public ; dans ce cas, l'espace de stationnement d'une trentaine de véhicules, présent en front à rue, sera largement suffisant

Le projet a-t'il été analysé sous le prisme du genre ?

Le projet ne crée aucune discrimination de quelque nature que ce soit, que du contraire puisque les nouvelles fonctions concourront à mixer des publics variés.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

- Exemples de points d'attention :

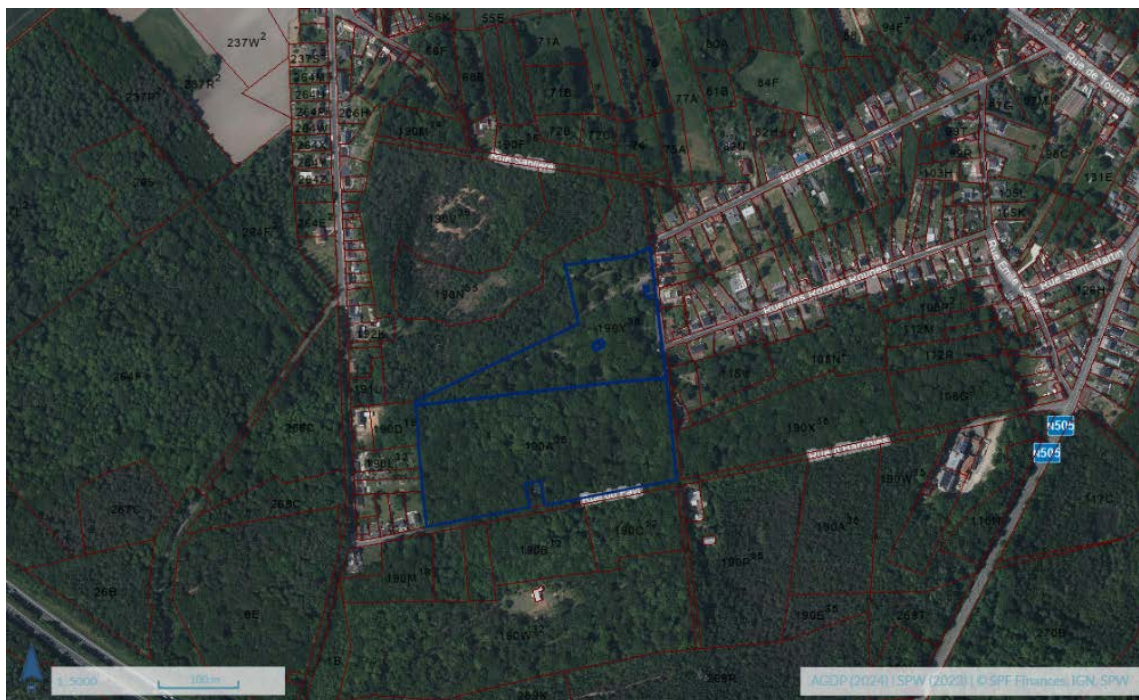
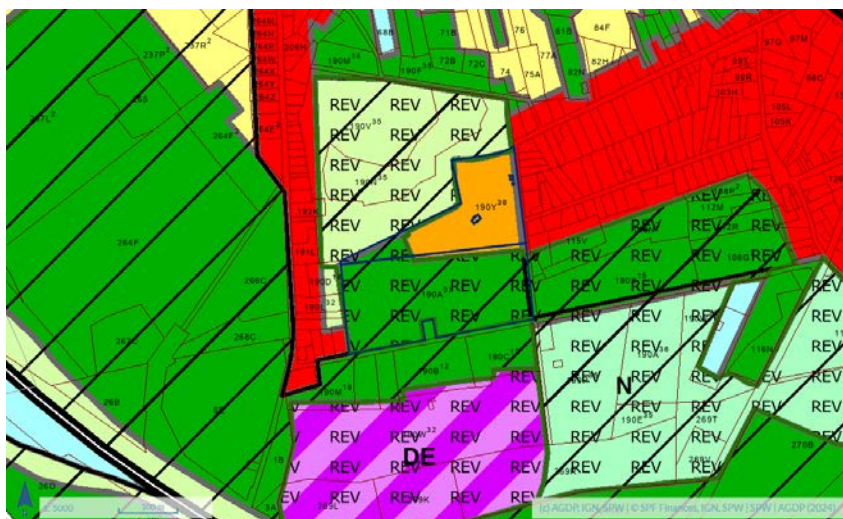
- o Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale
Sans objet
- o Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales
Sans objet
- o Analyse économique du cycle de vie des bâtiments Allongement de la durée de vie des deux bâtiments

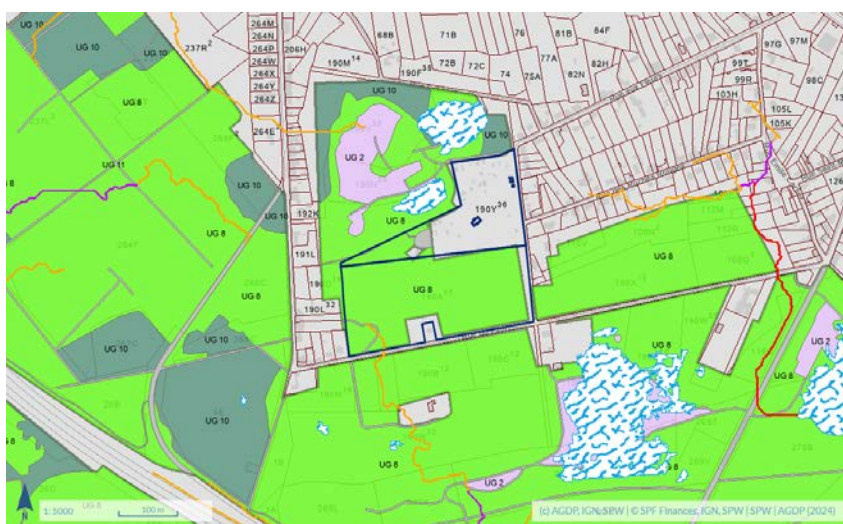
O ...

H. Intégration du projet dans l'environnement :

Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ? sans objet, aucune intervention de grande ampleur
Impact sur le voisinage ? positif par la mise à disposition d'un espace de quartier se voulant restreint en termes de jauge d'accueil.

Mesures envisagées ? sans objet, aucune activité susceptible de générer des nuisances ne sera autorisée par la commune.

Annexes : Pièces à joindre à la Fiche-Projet**ANNEXES : Pièces à joindre à la Fiche-Projet****1. Plan de situation****2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral, sur plan de secteur et aléas d'inondations****Plan de secteur**

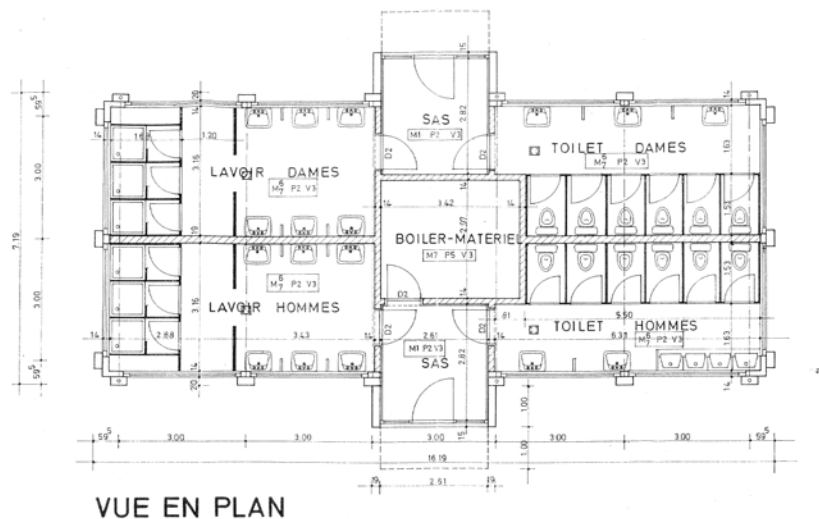
Cadastre**Aléas d'inondation et axes de ruissellement**

3. Dossier photographique

1. Anciennes douches



Plan



2. Ancienne conciergerie



3. Zones boisées



4. Sablière		
		

4. **Etat des lieux** : voir descriptif point 5.

5. **Liste des projets de même fonction existant sur la commune** :

o **Stambruge**:

▪ Mer de sable

6. **Esquisses des projets d'aménagements**

